



Ville de Melun
République Française

DECISION DU MAIRE

OBJET : SIGNATURE DU CONTRAT DE PRET AVEC LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS (CDC) D'UN MONTANT DE 3 000 000 € POUR LE FINANCEMENT DE LA REHABILITATION DE L'HOTEL DE VILLE DE MELUN ET SES ALENTOURS DONT LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA RUE RENE POUTEAU

N° 2023. 67

Le Maire de la Ville de Melun,

VU l'article L. 1111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020.07.5.60 en date du 04 juillet 2020, donnant délégation de pouvoir au Maire notamment pour la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et des opérations financières qui y sont liées ;

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020.09.28.130 en date du 17 septembre 2020 relative aux pouvoirs du maire en matière d'emprunt ;

VU la délibération du Conseil municipal n° 2023.04.11.72 en date du 06 avril 2023 portant vote du budget primitif 2023 prévoyant le montant de l'emprunt à hauteur de 7 605 057,73 Euros ;

VU la proposition de financement établie par la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS en date du 10 juillet 2023 ;

CONSIDERANT la nécessité de procéder à la réalisation d'un emprunt destiné au financement des investissements prévus au budget et notamment de la réhabilitation de l'Hôtel de Ville

et de ses alentours, dont les travaux d'aménagement Rue René Pouteau ;

CONSIDERANT que pour l'exécution de cette opération, il a été procédé à la mise en concurrence d'au moins trois établissements financiers spécialisés ;

CONSIDERANT que le financement proposé par la CAISSE DE DEPOTS ET CONSIGNATIONS est conforme aux conditions et limites définies par la délibération du 17 septembre 2020 susvisée ;

DECIDE

DE SIGNER un contrat de prêt avec La Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) aux conditions suivantes :

CARACTERISTIQUES FINANCIERES DU CONTRAT DE PRET	
Prêteur	Caisse de Dépôts et Consignations
Objet	Financement des opérations : réhabilitation de l'Hôtel de Ville de Melun et ses alentours dont les travaux d'aménagement de la rue René POUTEAU
Caractéristiques	PRUAM
Enveloppe	PRU AVC
Montant	3 000 000,00 EUR
Commission d'instruction	1 800€
Durée de la période	Annuelle
Taux de période	3,6%
TEG	3,6%

PHASE D'AMORTISSEMENT	
Durée du contrat de prêt	30 ans
Index	Livret A
Marge fixe sur index	0,6%
Taux d'intérêt	Livret A + 0,6 %
Périodicité	Annuelle
Profil d'amortissement	Echéance et intérêts prioritaires
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)
Modalité de révision	DR
Taux de progressivité de l'échéance	0%

Fait à Melun le 17/07/23

Le Maire



Louis Vogel

Envoyé en préfecture le 17/07/2023

Reçu en préfecture le 17/07/2023

Publié le



ID : 077-217702885-20230717-2023_67-AR